

«A cause de ces tiraillements avec M. Jurion je demandai ma démission. Ce fut comme une étincelle dans un amas de poudre. Je ne sais pas si les trois autres membres du Gouvernement se concertèrent à ce sujet ; mais toujours est-il qu'ils demandèrent aussi leur démission. Dans une réunion du Conseil de Gouvernement M. Simons en informa le Conseil. Il est probable que M. Jurion demanda alors aussi sa démission.

«Au cours d'une réunion du Conseil M. Jurion reprocha à M. Simons de s'occuper, derrière son dos, de la composition d'un autre cabinet. M. Simons répondit que le Roi était disposé à accorder démission à tous les membres du Gouvernement et que Sa Majesté l'avait chargé de reconstituer un autre cabinet ; que, quant aux reproches de M. Jurion, il n'avait qu'un mot de réponse: que le Roi l'a chargé d'une mission qu'il remplira comme il l'a acceptée, sans avoir besoin de l'assentiment de M. Jurion, ni de qui que ce soit.

«Quelques jours plus tard MM. Simons et Wurth-Paquet vinrent chez moi pour me prier de rester au Gouvernement avec eux et M. Servais. Mais je refusai obstinément ; les relations désagréables entre collègues que nous venions d'avoir, m'avaient inspiré pour le moment une répugnance invincible contre une nouvelle aventure de l'espèce.

«(Le 24. 5. 1856) je fus remplacé au Gouvernement par M. Eyschen père ; M. Jurion le fut par M. de Scherff.»

En contradiction avec les «Papiers Simons» (8), cette relation des raisons de la démission d'Edouard Thilges n'est pas dénuée d'une certaine candeur. En effet, en lisant ce que Mathias Simons écrivit le 30. 4. 1856 au directeur du cabinet du roi De Kock, on a nettement l'impression que Thilges ne se doutait pas de ce qui se tramait entre Luxembourg, La Haye et Francfort.

Après avoir rappelé qu'il avait prié le prince Henri «de s'entendre avec S. M. sur un dernier point et qu'à défaut d'une déclaration formelle de sa part sur ce point il ne saurait à aucun prix accepter la mission dont S. M. veut bien l'honorer», Simons continue:

«Ces quelques jours de retard qu'éprouvera l'exécution des ordres de S. M. dont je n'ai donné jusqu'ici connaissance qu'à M. Wurth-Paquet étant d'ailleurs inévitables. Il y a dans ce moment ici en fonction une commission d'ingénieurs français, prussiens et luxembourgeois chargée de l'examen des plans du chemin de fer présentés par la compagnie concessionnaire. *) M. Jurion préside cette commission. J'aurais craint de déranger tout à fait cette importante opération si j'avais divulgué les ordres de S. M. Dans quelques jours la commission aura terminé son travail. Je n'ai aucun doute que MM. Wurth et Servais consentiront à rester à leurs postes. Je crois que M. Thilges nous quittera. Il ne voudra pas que M. Jurion puisse croire que la persistance qu'il a mise à obtenir sa retraite n'ait eu d'autre but que d'éloigner un collègue. Il y aurait donc lieu de nous compléter par un double choix qui devra être fait de concert

*) Rappelons que la loi sur la construction des premiers chemins de fer était datée du 25.11.1855.